24e ANNÉE N° 2142 PARAIT LE SAMEDI 31 OCTOBRE 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les gros traitements

Du Petit Provençal.

Si, après avoir été votée à la Chambre, la proposition tendant à réduire le traitement des trésoriers-payeurs généraux était ratifiée par le Sénat, croyez-vous que l'on trouverait encore des candidats à ce poste administratif ? Le ministre des Finances a paru en douter. Répondant à M. Bedouce et à M. Rudelle, il a, sur le ton d'un aimable pince-sans-rire, déclaré qu' « en réduisant indéfiniment les appointements, on compromettrait le recrutement des fonctionnaires ». Les députés ont ri, bien entendu. Et l'un d'entre eux a supplié M. Caillaux de ne point avoir d'iquiétude à ce sujet.

C'est aussi notre avis.

Non, décidément M. Caillaux n'a pas d'inquiétude à éprouver. Il peut se rassurer tout à fait pour ce qui a trait au recrutement de Messieurs les trésoriers-payeurs généraux. D'abord, ont peut poser en principe que le recrutement des fonctionnaires sera toujours assuré dans notre beau pays de France où le rêve de chaque citoyen est d'entrer au service de l'Etat. L'agriculture — selon une vieille formule toujours vraie — manque de bras, et l'on peut prévoir le jour où ne se trouveront plus dans les carrières industrielles ou commerciales suffisamment d'initiatives agissantes. Mais soyons tranquilles : nous aurons toujours assez de fonctionnaires. Nous en aurons même trop. Et il y a beau temps que les premiers symptômes de cette pléthore désastreuse ont commencé à se manifester. Mais si, par le plus inattendu des miracles, les Français devaient un jour ne plus éprouver qu'un médiocre enthousiasme pour le fonctionnarisme, le ministre des Finances n'en serait pas moins assuré de trouver un nombre toujours suffisant de candidats pour les postes de tresoriers-payeurs généraux.

Car, même après la réduction projetée, le traitement resterait acceptable.

Ceux de ces hauts fonctionnaires qui encaissent à l'heure actuelle des sommes variant entre 50 et 100.000 francs l'an regretteraient sans doute le sacrifice pécuniaire qu'on leur demanderait de consentir. Mais à quelques billets de mille francs près, la situation n'en serait pas moins enviable. Nous connaissons bien des citoyens capables de se contenter parfaitement des traitements réduits qui demeureraient affectés à la fonction. Estimez vous que l'acceptation d'un poste susceptible de rapporter encore par exemple dans les 30 ou 40.000 francs — pour ne pas dire plus -- exigerait une volonté de dévouement bien difficile à rencontrer dans ce pays où, pour le moindre emploi vacant de 1.200 fr., il y a d'ordinaire plusieurs centaines de candidats sur les rangs ? Nous le répétons : que M Caillaux se rassure ? Si par hasard la réalisation de la mesure proposée le mettait dans l'embarras pour le recrutement des futurs trésoriers-payeurs généraux, nous avons la conviction que les députés ou les sénateurs, toujours accablés de sollicitations, se chargeraient de lui fournir des listes copieuses de candidats. Mais rassurons-nous à notre tour ; le ministre des Finances n'aurait pas de peine à assurer sans aide le recrutement qu'il prétend menacé.

Seulement, vous verrez que la question ne se posera même pas.

Le Sénat va en effet prendre contre l'unanimité de la Chambre, la défense des gros traitements. Il va se précipiter au secours de ces infortunés trésoriers-payeurs généraux à qui l'Etat ne saurait trop largement rémunérer le travail dont ils s'acquittent de façon si pénible... par la commode entremise de leurs laborieux fondés de pouvoir. Et la cause des gros traitements, à peine un instant compromise au Palais-Bourbon triomphera une fois de plus au Luxembourg. En revanche, on refusera impitoyablement aux plus humbles fonctionnaires, aux douaniers, aux postiers, aux instituteurs publics, à tous ceux qui servent utilement l'Etat par un rude labeur à peine rémunéré, les modestes améliorations de traitements réclamés avec un si réel esprit d'équité et de modération. Car ce sont toujours les gros qui l'emportent sur les petits.

Il serait peut-être temps que les petits eussent leur tour.

Camille FERDY.

L'ACTE DE BERLIN

Bismarck et la Question d'Orient

De la *Grande Revue* du 25 octobre 1908, sous la signature de M. *Pierre Baudin*, ancien ministre,

La politique de Bismarck sans Bismarck donne quelques fruits amers.

L'Allemagne est obligée de se défendre de toute complicité dans l'opération autrichienne. Bismarck voulait bien se servir de l'Autriche mais il n'aurait pas consenti à servir inconsciemment l'Autriche. Or, l'Autriche forte de l'autorité dont la Triplice lui a assuré la jouissance tranquille dans les Balkans, a agi selon ses intérêts étroits et sans l'adhésion du Guillaume II. La Turquie lésée et offensée se retourne contre tout le germanisme, elle n'a pas tort. Elle fait remonter à « l'honnête courtier » des arrangements de 1878 la responsabilité de l'expansion autrichienne dans les Balkans. Et elle n'a pas tort.

L'Italie fait le compte des avantages que lui vaut la Triple Alliance. Elle regarde les progrès de sa vieille ennemie dans l'Adriatique Elle ne prend pas au sérieux cette renonciation verbale à la route de Salonique que M. Tittoni a enregistrée avec un sérieux un peu comique. Elle prend une conscience plus nette des sacrifices matériels dont elle a payé son concours à l'Allemagne. Elle envisage l'arrêt de développement, que son éloignement de la politique française lui a coûté et.... elle se souviendra.

Quant à la Turquie, elle aussi elle paie les conséquences de son ancienne politique.

Elle paie injustement. Mais n'est-ce pas généralement ainsi que l'histoire dégage ses moralités ? Les peuples qu'une longue tyrannie a affligés, subissent encore ses conséquences après qu'ils l'ont secouée.

Cependant de toutes les puissances qui ont participé à l'Acte de Berlin, celle qui y a pris le plus de responsabilité est justement celle qui a le droit de se montrer la plus irritée du coup de tête autrichien. C'est l'Angleterre.

Les raisons qui l'avaient déterminée à favoriser l'Allemagne et l'Autriche dans les Balkans ont disparu. L'antagonisme de ses intérêts et des intérêts russes a pris fin. La Russie nemenace ni l'Egypte, ni l'Inde. La distribution équitable de leurs influences a permis aux deux adversaires de conclure une paix honorable et une entente générale.

Seule la France a le droit de se déclarer hors d'atteinte dans cette aventure. Elle a toujours défendu dans les Balkans une politique désintéressée. Elle n'est point embarrassée de désapprouver cette atteinte au droit des nations parce qu'elle a toujours respecté sa signature. Elle est pour la Turquie constitutionnelle, comme elle fut toujours pour la puissance turque. Elle n'a pas à prendre parti contre la Bulgarie parce qu'elle a toujours défendu le droit des chrétiens d'Orient et conseillé à la Porte un gouvernement de liberté. Mais si elle n'est pas directement impliquée dans le conflit diplomatique, elle ne peut s'en désintéresser, parce que sa voix a toujours été entendue dans les affaires de Macédoine, parce qu'elle est l'amie de la Turquie, parce qu'enfin la Russie et l'Angleterre s'y trouvent directement engagées. Son rôle y est naturellement tracé, puisque les événements donnent raison à sa politique traditionnelle en Orient.

La politique de l'Autriche vient de brusquer l'évolution qui est en train de s'accomplir depuis quatre ans dans le classement des puissances.

A ce titre, on peut dire qu'elle a fait irruption dans la logique des faits. Elle fortifie à coup sûr l'accord anglo-franco-russe. Elle le justifie aux regards des peuples hésitants et de ceux qui cherchent la protection de leurs droits auprès des gouvernemeuts qui ont des intérêts analogues. Nous ne devions pas souhaiter les événements actuels, mais pouvons-nous les regretter ?

L'assistance aux vieillards

C'est une des plus grandes pensées de la démocratie, cette loi de 1905 qui doit assurer un morceau de pain à tous les septuagénaires ; par elle la solidarité sociale s'est affirmée d'une manière éclatante et efficace.

Or, il n'y a pas encore longtemps que les mesures relatives à l'assistance aux vieillards et infirmes sont en vigueur et déjà elles sont déviées de leur véritable but. M. Jeanneney, dans son rapport sur le budget de l'intérieur, signale d'intolérables abus.

C'est ainsi que par une série de fraude on aurait fait attribuer à des hommes encore dans la force de l'âge des secours que le législateur a voulu réserver aux seuls vieillards.

Bien plus, la loi aurait eu, pour certains intéressés eux-mêmes des conséquences déplorables, c'est ainsi que l'on aurait vu des enfants profiter de la loi pour se dégager de leurs devoirs les plus sacrés. Tel vieillard soutenu par les siens aurait été mis, purement et simplement à la charge de l'Etat.

Ce n'est certes pas ce que le Parlement a voulu, et de tels abus peuvent contribuer, ainsi que le proclame M. Jeanneney lui-même, « à fausser la loi » et à « compromettre moralement l'une des plus grandes œuvres de la République. »

Sans plus tarder, il importe que l'on veille à l'application stricte de la loi de 1905 ; il faut qu'elle soit respectée dans son esprit et dans sa lettre. Aucune inscription ne doit être faite sur les listes d'assistance en dehors de celles qui sont pleinement justifiées. Quant à la fraude qui consiste à profiter d'une loi sociale pour se dégager des obligations familiales, il faut qu'elle soit réprimée.

Si les texes légaux ne suffisent point tels qu'ils ont été votés, il appartient au Parlement de sauvegarder la loi par des sanctions nouvelles et rigoureuses.

La solidarité sociale ne doit pas être exploitée par quelques-uns au détriment de tous.

Chapeaux à Plumes

Ortografe simplifiée

Depuis quelques anées la mode impose aus femmes de vastes chapeaus emplumés qu'èles arborent même au spectacle, ce qui mécontente si fort leurs voisins de derrière qu'il y a une question de chapeaus au téâtre. Mais les élégantes qui se cachent sous ces sortes de vérandas de plumes, se doutent-èles qu'èles comètent une mauvaise action, non pas en empêchant les homes de voir les figurantes sur la scène, ce qui ne serait pas grave, mais en acceptant que, pour parer leurs chapeaus trop grands, on traque, on martirise, on tue des milliers de jolis oiseaus.

Charmantes inconscientes, jeunes femmes sensibles, jeunes filles timides et douces, savez-vous que vos chapeaus sont faits de la douleur de petites bêtes innocentes qui sont une des joies de la nature ? Savez-vous que vous êtes les inspiratrices d'hécatombes sanglantes qui ravajent les forêts animées par le chant de ces jolis oiseaus et les rendent au silence de la solitude ?

Pour fournir vos modistes, aussi cruèles que vous, un seul marchand de plumes de Londres a vendu, l'anée dernière, 32.000 oiseaus-mouches, 80.000 oiseaus de mer et

© VILLE DE SISTERON

800.000 paires d'ailes. Les chapeaus parisiens exijent anuèlement 40.000 hiron lèles de mer. Au total, on massacre tous les ans plus de trois-cent millions d'oiseaus sacrifiés à la mode.

Aussi, certaines espèces disparaisent èles. Le canard du Labrador, le pijon de l'île Maurice, le râle d'Auckland, l'étourneau de la Réunion et d'autres encore n'existent plus, la mésanje à tête blanche, le bouvreuil des Açores deviènent rares.

Tout le monde sait que dans nos pays, les petits oiseaux si utiles à l'agriculture par leur puissance de destruction de bestioles nuisibles sont pourchassés par tous les moyens ; chose inouïe, le gouvernement, pour favoriser l'intérêt d'une poignée d'homes, compromet celui de l'agriculture tout entière. Une hirondelle tue 3.000 mouches par jour, une perdrix 70.000 vers blancs par an, un couple d'étourneaus détruit 800 limaces par jour ; un ménaje de mésanjes 3.000 puceraus quotidiènement. Aussi, chaque anée, la chasse aus petits oiseaus coûte des millions à l'agriculture.

Mais il ne suffit pas aus homes d'assassiner les oiseaus, ils les torturent. Pour que la plume conserve tout son éclat, on ne doit pas l'arracher des oiseaus morts.

On capture donc les pauvres petites bêtes dans des filets ; on les plume vivantes malgré leur douleur ; on emporte les plumes sanglantes chez le plumassier et l'oiseau, papiltant, meurt dans des soufrances atroces. Quèle femme pense à cela en chaisissant des plumes pour son chapeau ?

Pour obtenir l'aigrète blanche qui coûte si cher, on dépouille l'oiseau vivant ; le colibri est scalpé pour que la parure ne perde rien de son chatoiement.

Voilà pourquoi des femmes de cœur et de raison entreprènent en ce moment une campagne énerjique contre les chapeaus à plumes ; èles recommandent les fleurs et les rubans qui n'ont pas coûté de la soufrance et témoignent de l'injéniosité artistique d'une industrie.

Ces vaillantes propagandistes seront-èles écoutées ? On n'ose le croire ; les femmes sont volontiers cruèles quand il s'ajit de satisfaire leur coquéterie ; et déjà, éles ne veulent plus alaiter leurs enfants.

Où ont-èles le cœur ?

Max.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à 8 h. 30, sous la présidence de M. Gasquet, maire. Dix-huit conseillers assistent à la séance M. Gasquet soumet à l'approbation du Conseil le contrat à intervenir entre la ville et la Société des forces motrices de la Haute-Durance. Cette convention a été admise par la Commission extra-municipale, qui avait été chargée d'étudier cette importante question. Voici les grandes lignes de cette convention qui intéresse au plus haut degré notre population, en raison du bénéfice très appréciale qu'elle en retire :

La commune concède à la Société de la Haute-Durance le droit d'installer dans les terrains communaux, chemins et voies de communications deux canalisations électriques aériennes distantes de dix à quinze mètres. Ces lignes seront uniquement employées au transport de l'énergie électrique fournie par l'usine de Ventavon, alimentée par la prise d'eau de la Saulce. La Compagnie paiera la moitié de la prime d'assurance contre l'incendie que la ville aura à contracter afin de garantir les bois traversés par la canalisation. Elle versera, en outre, à la caisse municipale la somme de 250 fr. en paiement des arbres abattus sur le parcours de la canalisation.

En compensation de ces avantages, la Compagnie s'engage à fournir l'énergie électrique que pourrait lui demander la commune, ses habitants et ses industriels. Elle s'engage à livrer, au plus tôt le 1er octobre 1911, à la commune « 120 chevaux de 736 watts les 24 heures au prix de 120 fr. le cheval an ». La ville aura la faculté de ne payer que la puissance électrique consommée avec un minimum de 25 chevaux. L'énergie sera fournie sous la forme du courant triphasé à 25 périodes et à une tension comprise entre 2.000 et 10.000 volts sous réserve que l'éclairage présentera toutes les garantis de fixité.

Tous les frais pour amener le courant à la tension indiquée seront à la charge de la Compagnie La livraison se fera à l'intérieur du kiosque de la ville où se trouvera un interrupteur de sectionnement installé par les soins et aux frais de la Compagnie. La société s'engage à fournir aux habitants de la commune qui en feront la demande le courant électrique pour la force motrice aux prix et conditions appliqués par la Société d'Energie Electrique du Littoral aux habitants des communes d'une population de 3 à 4.000 habitants. Cette vente de courant supplémentaire ne pourra être faite que lorsque la commune aura placé les 120 chevaux dont elle dispose.

La ville se réserve également le même droit pour l'éclairage et toute application d'énergie électrique. La Compagnie s'engage, en outre, à faire bénéficier la commune de toutes les découvertes que la science pourra faire relatives à l'usage de l'énergie électrique en appliquant à ses frais, s'il y a lieu, de nouveaux appareils.

Au cas où dans l'avenir la société vendrait à ses clients des villes de 3 à 4.000 habitants le cheval de 24 heures au-dessous de 120 fr., la commune bénéficierait de la réduction. Tant que la commune n'utilisera pas le courant électrique, la société devra lui payer une redevance annuelle de 200 fr. La commune se réserve le droit de concéder les mêmes avantages à toute société qui en ferait la demande, et dans le cas où la société ne tiendrait pas ses engagements, celui de faire enlever immédiatement les canalisations.

Le Conseil, après avoir examiné et discuté les clauses dudit contrat, l'approuve à l'unanimité. Il est procédé ensuite à la nomination d'un cantonnier communal. Le Conseil désigne, pour cet emploi, M. Féraud Henri.

La séance est levée à 11 heures 30.

Dans notre prochain numéro nous publierons in-extenso la convention conclue entre la Société d'Energie Electrique de la Haute-Durance et la ville de Sisteron.

Jour des morts. — C'est demain la fête de la Toussaint, c'est après-demain la fête des morts et qu'aura lieu le pieux pélérinage à la tombe de ceux qui nous furent chers.

Ce triste anniversaire arrive au moment ou la nature prend le deuil. Les arbres jonchent le sol de leurs feuilles jaunies ; l'année défaillante touche à son déclin et le soleil lui-même nous menace de se voiler d'épais nuages. C'est le jour des sombres recueillements ou la pensée se dirige par de là des tombeaux, vers les profondeurs de l'inconnu. C'est encore le jour des sereines et consolantes pensées, mais aussi des mornes désespoirs et des cruels déchirements. C'est le jour ou la France se recueille pour se souvenir de ceux qu'elle a perdu, car ils sont nombreux ceux qu'elle pleure.

Pendant la semaine la toilette des tombes a été faite avec un soin touchant par des mains empressées. Les parents et amis se porteront en foule, calmes et recueillis vers le camposanto, chacun selon ses moyens donnant à ses morts chéris une marque de tendresse, la dernière que l'on puisse leur faire. Les uns de simples fleurs mêlées aux larmes ; les plus fortunés de grandes couronnes tressées de perles qui n'en expriment pas moins les regrets. Rien n'émotionne aussi vivement que ce spectacle touchant et ne fait naître de plus cruelles, mais aussi de plus consolantes pensées.

Notre ville taxée à tort pour l'une des plus insouciantes est une de celles qui professent avec le plus de ferveur le culte de ceux qui ont disparu.

Cours municipal de dessin. — Le cours municipal de dessin pour les adultes aura lieu à partir du 1er novembre les mercredi et samedi de 8 à 10 heures du soir.

Collège — Nous apprenons avec plaisir que le jeune Trabuc Paul, des Grillons (Mallemoisson), élève au collège de notre ville, vient de subir avec succès les épreuves du brevet supérieur. Nos félicitations aux maîtres et à l'élève.

Avis d'adjudication. — Le dimanche 1er novembre 1908 à 3 heures du soir en l'hôtel de ville de Sisteron, il sera procédé par devant M. le Maire, à l'adjudication au rabais des fournitures ci-dessous indiquées nécessaires au service d'approvisionnement de l'école primaire supérieure de filles à partir du 2 novembre 1908 au 1er juillet 1909.

1° Environ 3.500 kilogs viande ;
2° Environ 500 kilogs charcuterie ;
3° Environ 12.000 kilogs pain blanc.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

Au Palais. — Dans son audience du 28 octobre, le tribunal a jugé les affaires suivantes :

Avec la chasse, voici venir les procès-verbaux et les amendes. Nombreux déjà sont les chasseurs qui en ont fait la triste expérience, mais ces exemples ne suffisent pas et n'arrêtent point l'ardeur de ceux qui sans permis ou par temps prohibé se hasardent à partir. Parmi ceux-là figure le sieur Long Z. de St-Geniez, qui, croyant les représentants de la loi loin de son pays, est pris à chasser par temps prohibé : 50 francs d'amende, voilà le résultat de son imprudence.

— Si la girouette de la Place de l'Horloge marquait ces jours derniers le temps à la pluie au midi, l'autre aiguille marquait le vent de la discorde et des disputes au nord de notre arrondissement. C'est d'abord de Venterol, coquet pays adossé au flanc d'une colline que part la dispute. Le nommé Bouffier Louis, cultivateur de ce pays, se livre à des voies de fait sur un de ses coreligionnaires qui s'empresse de porter plainte au tribunal de notre ville. L'accusation ayant relevé à l'encontre de l'inculpé, la qualité de provocateur, Bouffier est condamné à 25 francs d'amende pour coups et blessures.

Tout serait terminé là si à côté de Venterol n'éxistait pas une commune qui comprend parmi ses habitants d'irascibles batailleurs. C'est Piégut que nous voulons dire. Deux citoyens de cette commune les nommés Paul Joseph et Rostan Joseph sont assis au banc de la correctionnelle et inculpés d'avoir volontairement portés des coups ou fait des blessures à un autre Joseph Rolland du même pays. Le tribunal n'ayant pu relevé contre les inculpés des charges suffisantes d'accusation et aussi, grâce, à une bonne plaidoirie de leur défenseur Me Charles Bontoux du barreau de notre ville, acquitte les sieurs Paul Joseph et son domestique Rostan, en leur faisant cependant une leçon de morale et en les rappelant à un peu plus de modération dans les rapports parmi voisins.

Casino-Théâtre. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la troupe Sauvageol est venu mercredi dernier donner une représentation du *Petit Duc* sur la scène du Casino devant une salle assez bien garnie. La troupe est composée d'artistes qui ne sont pas sans valeur, citons Mme et M. Sénac que nous avions déjà applaudi il y a trois hivers et qui avaient laissé parmi nous de bons souvenirs. En somme la représentation du *Petit Duc* n'a pas été des plus mauvaises et pour qu'elle fut complète il aurait fallu un peu plus de justesse dans les chœurs, mais c'est un défaut facile à corriger et nous sommes persuadés que quelques répétitions de plus mettront tout cela en place.

Mercredi prochain *Mignon* d'Ambroise Thomas, avec le concours d'un premier ténor et d'une première basse qui viendront s'ajouter à la troupe actuelle. C'est dire que le programme sera soigneusement expurgé de tout ce qui pourrait choquer les plus subtils amateurs de théâtre.

P.-L.-M. — *Fête de la Toussaint.* — A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 Octobre seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 Novembre 1908, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ON DEMANDE un apprenti chez Monsieur REVEST, ferblantier, Place de l'Horloge, Sisteron.

ETAT-CIVIL

du 23 au 30 Oct. 1908

NAISSANCES

Gunz Jean-Charles-Hippolyte.

MARIAGE

Entre M. Rolland Augustin, s. p. et Mlle Meynier Marthe-Magdeleine-Angèle s p.

DÉCÈS

Néant.

Une bonne action

C'est de faire connaître la Poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10. adressé à M. Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Depuis 27 ans, les Pilules Suisses ont toujours réussi dans le traitement de la *constipation* et des *maux d'estomac*. C'est le remède le plus populaire.

SANG BU

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang Bu, = Bussang, — où gît la célèbre eau minérale, providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang = Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

Etude de Me L. BÉQUART
notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication
Volontaire

Le **Dimanche huit novembre** mil neuf cent huit à **deux** heures après-midi à **Valernes**, dans la salle de la Mairie, il sera procédé par le ministère de Me **Béquart**, notaire à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés à Valernes et appartenant à M. **Sitte** Etienne.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Terre au quartier de Ribas, confrontant Pierre Richaud et Charles Richaud, relevée au cadastre de la commune sous les numéros 645 et 646 de la section A, pour une contenance de 31 ares.

Mise à prix : **Cent** francs
ci..... **100** francs.

DEUXIÈME LOT

Terre à l'arrosage au quartier de Riou Pugue, confrontant André Alfred, Faudon Jacques et Blanc Joseph, relevée au cadastre de la commune sous le numéro 249 de la section A, pour une contenance de 11 ares 84 centiares.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci..... **300** francs.

TROISIÈME LOT

Labour et vigne au quartier du Plan du Pous, confrontant rase, canal Saint-Tropez, Paret Victor et route, relevé au cadastre de la commune sous le numéro 3 p. de la sec-

© VILLE DE SISTERON

tion A, pour une contenance de 47 ares 57 centiares.

Mise à prix : **Deux cents** francs.
ci . . . . . **200** francs.

QUATRIÈME LOT

Labour et vigne au quartier du Plan du Pous, confrontant Sourribes frères, canal Saint-Tropez, rase et route, relevé au cadastre de la commune sous le numéro 4 p. de la section C, pour une contenance de 20 ares 39 centiares.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

CINQUIEME LOT

Labour au quartier de Lüze, confrontant chemin de Hongrie, Blanc Moïse, Richaud Désiré, relevé au cadastre de la commune sous le numéro 716 p. de la section A, pour une contenance de 67 ares.

Mise à prix : **Quatre cents** fr.
ci. . . . . **400** francs.

Jouissance immédiate

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire.

Pour extrait
L. BÉQUART.

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc.
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

ADJUDICATION

Sur Surenchère d'un Dixième

Dimanche huit novembre mil neuf cent huit, à **une** heure du soir dans la salle de la Mairie de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, par le ministère de Me **Berenguier**, notaire à Aubignosc, des immeubles ci-après désignés :

2me lot du cahier des charges et de l'adjudication des biens des époux **Gras** Adrien, consistant en une **TERRE** labourable et amandiers, quartier de Séricon, terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, au hameau du Jas de Bide, sur laquelle se trouve un corps de bâtiment ; confrontant : au levant le ravin, au midi les hoirs Bonnet, au couchant chemin.

3me lot des dits cahiers des charges et adjudication, consistant en une **TERRE** labourable, quartier de Prieurac, au Jas de Bide, terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, touchant Alphan, Amenc, chemin et autres, adjugés primitivement à Monsieur Gaubert André et surenchéris par Monsieur **Roure** Félix, du dixième.

En conséquence les dits lots seront exposés aux enchères, savoir : la terre au quartier de Séricon sur la mise à prix de **Cinq cent cinqante-un** frs., ci. . . . . **551** francs.
La terre au quartier de Prieurac sur la mise à prix de **Deux cent vingt** francs **cinquante** centimes.
ci. . . . . **220** francs **50** cent.

Pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente, s'adresser à Me **Berenguier**, notaire à Aubignosc.

BERENGUIER.

Etude de Me ARNAUD
notaire à Digne

Vente Volontaire

aux Enchères Publiques

Le dimanche **15 novembre** 1908 à 2 heures du soir à THOARD, en la salle de la mairie, il sera procédé par le ministère de Me ARNAUD, notaire à Digne, à la vente aux enchères publiques en un seul lot d'un

DOMAINE RURAL

situé sur les communes de la *Pérusse*, *Thoard* et *Barras*, connu sous le nom de Martin, comprenant : maison d'habitation, prairies, terres labourables, incultes, vagues et bois, en parcelles attenantes ou séparées, sans exception, appartenant aux frères *Feraud*, de la Pérusse.

Contenance approximative 151 hectares.

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : sept mille francs,
ci. . . . . **7 000** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me ARNAUD, notaire à Digne, chargé des enchères et pour visiter à MM. FERRAUD, propriétaires.

Etude de Me Paul BERNARD
notaire
à **Noyers-s-Jabron** (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me Paul **Bernard**, notaire à Noyers-sur-Jabron, le seize septembre mil neuf cent huit, enregistré et transcrit.

Monsieur Henri-Amédée-Silvestre **Richaud**, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Valbelle.

A vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Eaux et Forêts, moyennant le prix de **Cinq cent cinquante** francs, les parcelles de terrain d'une contenance totale de six hectares onze ares soixante centiares situées sur le territoire de la commune de Valbelle et désignées audit acte.

Une expédition collationnée du contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Sisteron suivant acte de dépôt en date du douze octobre mil neuf cent huit.

Ce dépôt a été ou sera signifiée :

1° A Monsieur Baptistin **Figuière** propriétaire, demeurant et domicilié à Valbelle, subrogé-tuteur de Léopold Richaud, fils mineur du vendeur.

2° à Monsieur le Procureur de la République prés le Tribunal de première Instance de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourraient grever les immeubles ci-dessus désignés vendus à l'Etat, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur lesdits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux dispositions des articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
BERNARD, notaire.

ÈTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc,
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat reçu par Me **Berenguier**, notaire à Aubignosc, le onze octobre mil-neuf-cent-huit ; la Société des Forces Motrices de la Haute-Durance, siège social à Paris, rue Pillet-Will, Numéro 8, a acquis de Monsieur **Latil** Pascal, négociant propriétaire, demeurant et domicilié à Peipin, moyennant la somme globale et forfaitaire de **Quatre mille** francs ; le droit d'implanter des pylones, et par suite, traversées et canalisations nécessaires, sur tout un domaine au quartier des Grèzes, et parcelles à Malaga ; le tout paraissant figurer au cadastre sous les numéros 25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 44, 133, 136, 132 et 339 de la section A.

Une copie collationnée dudit contrat de vente et autorisation a été déposée au greffe du Tribunal Civil de Sisteron.

Copie collationnée sera également signifiée :

1° à Madame Victorine-Eugénie-Stéphanie **Bêche**, demeurant et domicilié à Peipin, épouse du vendeur.

2° à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Sisteron.

La présente insertion a eu lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent grever les immeubles ci-dessus désignés, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur lesdits immeubles, seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux dispositions des articles 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
Berenguier

ON DEMANDE DES MALADES

même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON

Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, sans danger, sans rechute, par la MÉDECINE NATURELLE, *électricité, radiations, eau, plantes, hygiène,* **et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques** les plus graves, les plus anciennes et ayant résisté à tous autres traitements, telles que : **Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.**

20.000 MALADES SAUVÉS DEPUIS 4 ANS. GUÉRISON 85 °/o. AMÉLIORATION TOUJOURS

Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grands détails au ***Président du Comité Médical de la Médecine Naturelle, 8, Rue des Bons-Enfants, PARIS.***

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4.90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols*, *gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

---

5 A 6 FRANCS DE GAIN

PAR JOUR !

ON DEMANDE de suite, dans n'importe quelles localité, des personnes disposées à se charger de

tricoter à la Machine des bas et articles de bonneterie. Travail à domicile, facile et assure, pouvant rapporter de 5 à 6 francs par jour et s'apprenant sans peine. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire. — **LA MAISON s'engage à fournir du travail.** — Prospectus et certificats sont livrés franco sur demande.

NEHER & FOHLEN
Fabrique de Bas et Bonneterie
2, rue Francisque-Sarcey. PARIS (Passy). - B 231

A CÉDER DE SUITE
pour cause de Santé

Un Magasin de Modes

situé au centre de la ville
Bonne clientèle. -- Conditions avantageuses.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du Journal.

Bulletin Financier

Les nomvelles de Sofia sont des plus rassurrantes. La Porte s'est, d'autre part engagée à ne point mettre son armée sur le pied de guerre. Marché très ferme.

Le 3 o/o français se négocie aux environs de 95,80

Les fonds russes sont en hausse. Le 5 o/o 1906 s'échange entre 100.55 et 100.75 ; le Bon du Trésor à 522.

Le Turc est en reprise 89.90 ; le Serbe cote 78.95 ; l'Exté-rieure 95.10

La Banque de Paris s'inscrit à 1504 ; le Comptoir d'Escompte à 686 ; la Société Générale à 665 ; la Banque Ottomane à 705 ; la Banque Franco-Américaine à 469.

Chemins espagnols fermes. Sarragosse 409. Obligations 5 o/o Victoria à Minas 433. Obligations 5 o/o du Port de Bahia 440.

Valeurs de traction soutenues ; obligations 5 o/o Energie inductrielle 476.

Mines d'Or fermes Ouest africain français 452 les actions, 248 les parts.

Rio en reprise à 1759.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Les Hommes du jour

PUBLICATION HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE
Dessins de A. Delannoy, Texte de Flax

Hommes du Jour parus :

1re série. — *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont, Picquart, Fallières, Rochefort, Guesde, Déroulède, Combes, Rochette, d'Amade.*

2e série. *Brisson, Yvetot, Lépine, Sembat, Bunau-Varilla, Sébastien Faure, Barrès, R. Bérenger, Vaillant, P. Deschanel, Pelletan, Jean Grave.*

3e série. -- *Delcassé, Briand, Pouget Maujan, J. Reinach, Richepin S. Pichon, Coutant (d'Ivry), Rouvier, Claretie, Allemane, Millerand.*

Derniers parus : *Mirbeau, Rodin, Brousse*

Chaque numéro, *0* fr. *10* ; chaque série, *1* fr. *20*, franco *1* fr. *30*. Les séries 1 et 2 sont brochées, la série 3 le sera vers la fin du mois.

Les abonnements d'un an peuvent partir du premie numérro.

Primes gratuites à tous les abonnés :

1 an (6 fr) : *Marat, Desmoulns, Babœuf,* par Victor Méric 3 volumes in-18.

6 mois (3 fr) : 1 portrait sur japon à choisir parmi ceux de *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont.*

3 mois (1fr.50) : 12 cartes postales *Les Hommes du jour.*

Adresser la correspondance à H. FABRE, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris (IVe).

POUR FAIRE **PONDRE les POULES**
tous les jours
MÊME PAR LES PLUS
grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Demandez GRATIS et FRANCO
Notice donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'*éviter* ainsi que de *guérir* toutes les *maladies des poules.*
Ecr COMPTOIR D'AVICULTUR... BEMONT (Aisne)

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
RICQLÈS
RICQLÈS

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, ***n'est pas*** **de la**

LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)
Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les symptômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

— pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

SISTERON-JOURNAL

est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croz, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini Md de journaux, Place d'Armes.

En vente à l'imprimerie LIEUTIER à Sisteron

GALERIES SISTERONNAISES

8. RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8

L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries.— Toiles, lingerie, mouchoirs

Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles. — Bonnetterie. — Corsets. — Dentelles.

Articles pour Trousseaux et achats de Noces.

Confections pour Hommes et Enfants

— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises.**

EXIGEZ VICHY-CÉLESTINS VÉRITABLE VICHY

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

---

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON